



## **Violences faites aux femmes en situation de confinement COVID-19**

### **Ressources disponibles**

Suite à des retours préoccupants concernant les violences intrafamiliales en période de confinement, voici un état des lieux des dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants. **Etabli le 20 mars 2020**. Ces informations sont susceptibles d'évoluer.

#### **Police et Justice**

**Dans les commissariats**, les situations urgentes sont prises en charges en priorité, dont les plaintes pour violences conjugales. Les interventions à domicile ont également lieu.

**Les parquets majeurs et mineurs** fonctionnent. Le tribunal assure les comparutions immédiates suite aux déferements des mis en cause, les procès ont lieu.

**Les 10 intervenant.es sociaux en commissariat (ISC)** sont joignables par mail :

- Amélie ZAKARI (commissariat du centre) -07.77 60 21 12- [amelie.zakari@paris.fr](mailto:amelie.zakari@paris.fr)
- Sophie NIELLINI (commissariat du 11e -) 07.77.81.01.07 - [sophie.niellini@paris.fr](mailto:sophie.niellini@paris.fr)
- Celine DITTE (commissariat du 12e) -06 37 98 22 41- pas de mail professionnel –prise de fonction le lundi 16/03
- Maïmouna DIOUF (Commissariat du 13e )-07.87.33.12.58 -[maimouna.diouf@paris.fr](mailto:maimouna.diouf@paris.fr)
- Claire THEVENOUX (commissariat du 14e )-07.50.65.47.13 -[claire.thevenoux@paris.fr](mailto:claire.thevenoux@paris.fr)
- Cédric BIENFAIT (Commissariat du 15e )- 07.77.81.00.99 –[cedric.bienfait@paris.fr](mailto:cedric.bienfait@paris.fr)
- Céline LEFEBVRE : SAIP (18e)- 07.50.65.47.09 -[celine.lefebvre@paris.fr](mailto:celine.lefebvre@paris.fr)
- Nadia OUSSAMA (Commissariat du 19e ) -07.77.81.01.08 -[nadia.oumoussa@paris.fr](mailto:nadia.oumoussa@paris.fr)
- Damien LECUYER (Commissariat du 20e) – 06 40 70 91 41– [damien.lecuyer@paris.fr](mailto:damien.lecuyer@paris.fr)

**Le TGD (téléphone grave danger)** : les nouvelles attributions sont stoppées pour le moment jusqu'à la semaine prochaine sans doute (suite à un cas de maladie parmi les greffiers). Les évaluations des situations sont maintenues par le CIDFF (par téléphones) et les rapports sont envoyés au Procureur. Le suivi des bénéficiaires TGD est maintenu par le CIDFF, uniquement par téléphone et en lien étroit avec les services du Procureur.

**Au civil, le Pôle famille du trinunal** assure une permanence pour les situations urgentes mais le bureau des JAF a une activité réduite. Les requêtes urgentes des affaires familiales (exclusivement en matière d'**ordonnances de protection**, et de procédure accélérée au fond pour les enlèvements internationaux d'enfants) seront à déposer au SAUJ accompagnées de toutes les coordonnées utiles (téléphone, courriel, notamment) des requérants ou de leurs conseils pour pouvoir leur adresser les

autorisations d'assigner. Ces dossiers seront traités par la permanence d'urgence des affaires familiales le mardi et le jeudi de 9H 30 à 11H 30 (**téléphone : 01 44 32 51 37**).

En dehors de ces situations d'urgence, la permanence des affaires familiales ne délivre plus de date pour les assignations. Toutes les audiences du pôle famille sont supprimées (audiences de cabinet, de mise en état et de plaidoirie des affaires familiales, chambre du conseil, état des personnes, tutelles mineurs, délégation et retrait d'autorité parentale et délaissement parental). Les dossiers qui devaient être examinés à ces audiences font tous l'objet d'un renvoi.

---

## **Accueil des femmes victimes de violences à Paris.**

### **Les plates-formes d'écoute :**

- **3919 : actuellement fermé. Réouverture prévue lundi 23 mars (date et horaires à confirmer).**
- **Femmes viol information / 0800 05 95 95 : La ligne d'écoute fonctionne partiellement : une partie des appels au sont traités. Le fonctionnement reprend lundi 23 mars (sous réserve).**

---

### **Les services sociaux de proximité (CASVP)**

Seuls 6 SSP sont ouverts (1 sur 3). Pour ceux qui sont fermés, une affichette posée sur la porte indique l'adresse du SSP le plus proche qui est ouvert : les CASVP des 10e, 11e, 14e, 15e, 18e et 19e arrondissements. Regroupements :

- Si vous êtes domicilié-e dans les arrondissements 1, 2, 3, 4, 9 ou 10, vous pouvez appeler le CASVP du 10<sup>e</sup> arrondissement en composant le 01 53 19 26 26
- Si vous êtes domicilié-e dans les 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> arrondissements, vous pouvez appeler le CASVP du 11<sup>e</sup> arrondissement en composant le 01 53 36 51 00
- Si vous êtes domicilié-e dans les arrondissements 5, 6, 13 ou 14, vous pouvez appeler le CASVP du 14<sup>e</sup> arrondissement en composant le 01 53 90 32 00
- Si vous êtes domicilié-e dans les arrondissements 7, 15 ou 16, vous pouvez appeler le CASVP du 15<sup>e</sup> arrondissement en composant le 01 56 56 23 15
- Si vous êtes domicilié-e dans les arrondissements 8, 17 ou 18, vous pouvez appeler le CASVP du 18<sup>e</sup> arrondissement en composant le 01 53 09 10 10
- Si vous êtes domicilié-e dans les 19<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> arrondissements, vous pouvez appeler le CASVP du 19<sup>e</sup> arrondissement en composant le 01 40 40 82 00

### **Pour les EPI Espaces Parisiens pour l'Insertion et l'ESPEX (prévention des expulsions).**

Une procédure est en cours de calage pour maintenir un accueil dans le cadre des urgences (détresse psychologique, violences conjugales, protection de l'enfance, rupture alimentaire/hébergement). En attendant, les appels sont orientés vers le 3975. Les professionnel·les (TS et

conseiller-es insertion) traitent les demandes qui leur parviennent et prennent contact lorsque nécessaire avec les personnes accompagnées.

### **Pour les secteurs de l'ASE**

Une permanence téléphonique avec présence physique de deux travailleur-euses sociaux et d'un cadre au minimum est organisée sur chaque secteur, ceci afin de gérer les urgences.

### **Accueil des femmes par les associations**

- **Paris Aide aux Victimes (PAV)** : Toutes les permanences sont fermées au public. PAV n'assure plus de permanences aux UMJ actuellement mais reste joignable par mail : [contact13@pav75.fr](mailto:contact13@pav75.fr) ou [contact17@pav75.fr](mailto:contact17@pav75.fr) . La ligne Bureau d'aide aux victimes (BAV TJ) est active : 01 44 32 77 08. Les mails et les appels téléphoniques sont traités entre 9h et - 17h.
- **CIDFF de Paris - Accueil du public** : Le CIDFF de Paris reste joignable au 01 83 64 72 01 et par mail [femmesinfo@cidffdeparis.fr](mailto:femmesinfo@cidffdeparis.fr) , de 9h30 à 13h00 et 14h00 à 17h30, du lundi au vendredi. Les locaux de l'association, situées 17 rue Jean Poulmarch 75010, sont fermés au public.
- **Elle's IMAGINE'nt est fermée jusqu'à nouvel ordre**. Les rendez-vous prévus sont donc annulés. Cependant, l'équipe est mobilisée pour tenter de répondre aux demandes, par e-mail : [accueil@ellesimaginent.fr](mailto:accueil@ellesimaginent.fr)
- **Libres terres de femmes (LTDF)** a suspendu ses permanences mais maintient un accueil téléphonique sur le portable de l'association : 06 26 66 95 70. Voir le site : <http://www.ltdf.fr/>
- **L'accueil de jour du PHARE** : Uniquement par téléphone 01.43.13.13.5
- **Permanence HELP** : La permanence par mail [help.femmes75@gmail.com](mailto:help.femmes75@gmail.com) et téléphone 06 76 38 53 19 sont maintenues : lundis, mercredis et vendredis de 19H à 21h30 et les samedis de 14H à 18H30.
- **Espace Solidarité Femmes – HAFB** : Uniquement le service de domiciliation, et pour les femmes déjà suivies par la structure maintient du suivi par téléphone.
- **La Cimade** : maintient de la permanence téléphonique. Tel : 01 40 08 05 34 ou 06 77 82 79 09 (le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30)
- **RAJFIRE** : Défense des droits étrangères par mail: [rajfire.asso@gmail.com](mailto:rajfire.asso@gmail.com) (possibilité de RV pour situation urgente)
- **Le GAMS** est fermé au public. Contacts par mail seulement : [directrice@federatongams.org](mailto:directrice@federatongams.org)
- **L'association Femmes solidaires** est fermée, pour le moment, y compris les permanences téléphoniques.
- **POW'HER (lieu d'accueil et d'orientation de jeunes filles / Bagnolet)** : l'accueil physique est fermé. L'équipe reste disponible pour toute permanence à distance victimes ou professionnel.les aux mêmes horaires : [lao@associationfit.org](mailto:lao@associationfit.org) – 01 71 29 50 02 (lundi-jeudi : 10h-18h/vendredi 13h-20h).

#### A noter :

- des suivis peuvent être réalisés par Tchat avec la plateforme gouvernement, association EAT. Préciser.....
- Violences sexuelles et sexistes : un tchat pour en parler en direct avec la police ou la gendarmerie : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12511>
- pour échanger avec une professionnelle, dans l'immédiat, le [tchat d'En Avant Toute\(s\)](https://commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/#startchat) (anonyme, gratuit, confidentiel) est ouvert du lundi au mercredi de 15h à 18h et le jeudi et le vendredi de 15h à 20h. (<https://commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/#startchat> )

---

#### Structures hébergement – violences

**Contexte général :** Il n'y a pas de consignes strictes sur la suspension ou non de nouvelles admissions et sorties. La décision appartient à chaque association. Les résidentes sont toutes confinées, avec leurs enfants, dans leur chambre/appartement. Les équipes en présence sont réduites avec 1 à 3 personnes.

- **HAFB – Mise en sécurité SIAO 75 :** le dispositif fonctionne, le SIAO 75 peut faire des admissions de femmes orientées par HAFB (qui a une liste d'attente). Pour 15 jours en hôtel social.
- **PHARE :** suspension des admissions/sorties sur le contingent général. L'équipe conserve un appartement pour pouvoir confiner une famille ou pour une mise à l'abri en urgence.
- **Suzanne Képès :** les admissions et les sorties suspendue le temps du confinement. L'équipe peut réorienter sur le réseau partenaire si elle reçoit des demandes.
- **Louise Labbé :** suspension des entrées et sorties le temps du confinement.
- **FIT, une femme un toit :** pas de sortie/déménagement possible et donc pas d'admission

---

**Impact sur l'accès au droit sociaux et administratif:** les services ont été fermés (Pôle Emploi, Préfecture, OFPRA, CAF). Dans la majorité des cas il y a un suivi à distance, mais toutes les victimes n'ont pas aisément accès aux télécommunications. Pour les préfectures, les titres et séjour et récépissés sont prolongés de 3 mois durant la période de confinement.

---